



PROJET EDUCATIF

du SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Saison 2011-2012

A quoi sert le projet éducatif ?

Le projet éducatif du Service Municipal Jeunesse traduit l'engagement de la municipalité dans ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action. Le Service Municipal Jeunesse se doit ainsi d'indiquer la façon dont il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

A qui est-il diffusé ?

- ✓ **aux familles** : mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter leurs objectifs à leurs propres valeurs ou attentes,
- ✓ **aux équipes pédagogiques** : connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- ✓ **aux agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations** qui ont accès à tout moment et en particulier sur place au projet éducatif ainsi qu'au document à caractère pédagogique.

I. Objectifs éducatifs :

Valoriser les attitudes éducatives reposant sur la tolérance, le respect des autres, le respect des idées et l'acceptation des différences comme source d'enrichissement.

Permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement pour mieux s'y situer et donc mieux agir.

Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale de la commune. Pour cela il est nécessaire de créer les conditions d'une concertation participative possible : lieu de rencontre pour les « ados », Conseil Municipal des jeunes pour les 8/12 ans.

Favoriser les prises d'initiatives ainsi que la création de projets individuels ou collectifs.

Accueillir tous les jeunes sans exception, en favorisant la rencontre de l'autre et en agissant pour l'intégration sociale de chacun.

II. Les opérations à engager :

Adhérer au Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la municipalité, pour accompagner la naissance d'une véritable politique d'accueil et d'animation à destination des enfants et des jeunes.

Proposer des animations tout au long de l'année : sportives, culturelles, ludiques ou manuelles, sous la forme de séjours, sorties, stages, pratiquées dans la cité ou à l'extérieur de celle-ci : département 82, région Midi Pyrénées, territoire National ou de l'Europe ... etc.

Ce projet politique à visées éducatives prend en compte le temps libre

comme espace éducatif à part entière. Enfants, jeunes, écoles, associations, parents

doivent être les principaux acteurs de ce « projet local jeunesse ».

III. **Le statut :**

Le service jeunesse a un statut municipal et répond à ce titre aux prérogatives de la commune et aux orientations que le Maire et ses conseillers impulsent.

IV. **Le public :**

La vocation principale du service municipal jeunesse est de proposer des « pratiques » sociales, éducatives et de loisirs, adaptées aux particularités de toute la jeunesse et aux spécificités du territoire environnant. Le public cible est le jeune mineur, rentrant en sixième au collège, de 11 ans jusqu'à ses 17 ans révolus.

V. **Les moyens mis en œuvre :**

Actuellement la municipalité dispose :

➤ **Des moyens humains :**

Pour atteindre ses objectifs la municipalité a augmenté les moyens humains en créant un Service Municipal Jeunesse composé d'un Animateur Territorial à temps complet.

Des agents Municipaux mis à disposition ATSEM ou des vacataires BAFA, selon les besoins.

➤ **Des moyens matériels :**

Un minibus est à disposition du service municipal jeunesse et des associations.

➤ **Des installations :**

Actuellement, la municipalité dispose d'un Bureau « Service Municipal Jeunesse » permettant d'informer les jeunes, ou recueillir les inscriptions ; l'espace contigu permet d'organiser des réunions avec les équipes pédagogiques.

Il sera à l'étude au cours de l'année à venir en concertation avec les jeunes, d'organiser un lieu et définir son contenu au titre d'un Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs.

➤ **Le budget :**

Le budget permettra de traduire le projet éducatif en action au travers des animations d'été et hors périodes scolaires. Le budget du service municipal jeunesse sera créé au BP 2012 selon les projections pour l'année à venir.